



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 67448

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la mise en place du taux réduit de la TVA dans le secteur de la restauration. Il souhaite connaître l'avancée des négociations dans ce domaine.

Texte de la réponse

À l'initiative du Président de la République, les autorités françaises se sont fortement mobilisées pour obtenir l'application du taux réduit de TVA au secteur de la restauration. Le Gouvernement demeure attaché à cet objectif qui constitue la voie privilégiée pour parvenir à une relance de l'emploi dans ce secteur. À cet égard, et bien que l'accord unanime des États membres de l'Union européenne, indispensable en matière fiscale, n'ait pu encore être obtenu, l'évolution du dossier au niveau européen offre des perspectives encourageantes. En effet, le soutien de l'Allemagne pour une application du taux réduit à compter du 1er janvier 2006 est notamment de nature à favoriser une issue positive dans ce dossier. Par ailleurs, la présidence britannique a fait savoir que la négociation sur les taux réduits constituait un dossier prioritaire qu'elle souhaitait voir aboutir pour 2006. Le compromis permettant, entre autres, l'application du taux réduit au secteur de la restauration, présenté aux conseils des ministres de l'économie (ECOFIN) du 7 juin 2005, constitue une bonne base de négociation. Le gouvernement français a bien évidemment soutenu cette proposition qui a d'ores et déjà emporté le soutien de dix-neuf pays. Les négociations se poursuivent avec les autres États dans la perspective d'une application du taux réduit au 1er janvier 2006.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67448

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6044

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8936